

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Baccalauréat professionnel tertiaire administratif en trois ans

Le présent document, destiné aux équipes pédagogiques et chefs d'établissement, a pour objet de définir le cadre et de fixer les éléments indispensables à la mise en place d'une seconde professionnelle pour les filières suivantes qui conduisent au diplôme du baccalauréat professionnel :

- Comptabilité
- Secrétariat

L'organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée sur trois années considérées comme un ensemble continu et homogène. Les objectifs visés sont ceux fixés par le référentiel de certification des diplômes de baccalauréats professionnels concernés, auxquels il n'est apporté aucune modification.

En conséquence, les élèves auront la possibilité, en fin de 1^{ère} année (session 2009) ou, de préférence, en fin de 2^{ème} année (session 2010) de se présenter au BEP (ou au CAP pour la filière commerce) correspondant au baccalauréat professionnel préparé, **en candidat individuel**, c'est-à-dire exclusivement **par épreuves ponctuelles**.

En début de formation, l'équipe pédagogique positionnera les élèves afin de construire un projet pédagogique adapté à leur profil. Ce positionnement initial peut prendre différentes formes (entretien, diagnostic disciplinaire, bilan prospectif de formation,...) et pourrait être réalisé à l'occasion de journées d'accueil et d'intégration mises en place à la rentrée scolaire.

L'organisation temporelle

La relation avec le milieu professionnel doit être prévue dès la première année, notamment pour permettre la confirmation du choix d'orientation et contribuer à l'acquisition de la professionnalité.

En ce qui concerne les périodes de formation, elles intègrent la diversité des organisations (sociétés, administrations, entreprises commerciales et artisanales, associations,...). Leur rôle doit être renforcé et porté à 4 semaines. Il est proposé :

➤ pour l'année scolaire 2008/2009

En seconde professionnelle tertiaire administrative

- ✓ 1 semaine de P.F.E avant la fin du 1er trimestre
- ✓ 3 semaines de P.F.E en avril - mai

Les objectifs assignés à ces 4 semaines doivent permettre aux élèves de découvrir le milieu professionnel, d'apprécier la réalité des activités, de s'approprier la terminologie professionnelle et d'affiner leur projet professionnel et personnel.

➤ pour les années scolaires 2009/2011

La durée des périodes de formation en milieu professionnel des deux dernières années de formation doit être équivalente à la durée requise pour la préparation au baccalauréat professionnel en deux années.

➤ les volumes horaires par discipline en seconde professionnelle

Des propositions de répartition sont en annexe.

L'organisation des contenus de formation

Une progression pédagogique à mettre en œuvre en seconde professionnelle est proposée sur la base d'un enseignement professionnel équitablement réparti au sein d'un binôme CAB/COB. Elle est construite par briques visant l'acquisition de blocs de compétences qui se définissent en référence à un contexte économique et juridique. Cela suppose que chacun des deux professeurs enseigne les connaissances économiques et juridiques dont il a besoin. Une situation professionnelle co-animée valide l'acquisition de ces groupes de compétences qui forment un ensemble cohérent.

Les conditions de réussite

La mise en œuvre de ce cursus de formation implique une forte concertation des membres de l'équipe pédagogique. Cette concertation doit être organisée au sein de l'établissement.

Des réunions d'étape sont à prévoir à l'initiative du chef d'établissement et/ou du corps d'inspection. Elles intégreront, entre autres, le suivi et l'accompagnement de chaque élève selon des modalités qui restent à définir par cette même équipe. Chacune de ces réunions d'étape donnera lieu à la rédaction d'un compte-rendu.

Les stratégies pédagogiques développées devront privilégier une individualisation de la formation, assortie d'une aide personnalisée selon les besoins identifiés.

Un tableau de bord des apprentissages devra être proposé aux corps d'inspection par les équipes.

La mise en œuvre d'une transversalité des enseignements permettra de faciliter les apprentissages et de donner du sens à la formation dispensée.

